

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1245****25 novembre 2003****SOMMAIRE**

<b>AIG Financial Advisor Services (Europe) S.A., Bertrange</b> .....	<b>59759</b>	<b>Oberland S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59724</b>
<b>Al Ventaglio, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59759</b>	<b>Orchid Real Estate S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59739</b>
<b>Alimenta Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59720</b>	<b>Oregon International Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59739</b>
<b>Alimenta Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59720</b>	<b>Palais de l'Outillage, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59755</b>
<b>Ariana Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59717</b>	<b>PepsiCo Finance Europe Limited S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59721</b>
<b>Ariana Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59717</b>	<b>PepsiCo Finance Luxembourg Limited S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59730</b>
<b>Armide S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59753</b>	<b>PepsiCo Finance (U.K.) Limited, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59731</b>
<b>Bindura S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59757</b>	<b>Percival Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59754</b>
<b>Conlog S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59728</b>	<b>Pixon S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59720</b>
<b>Createc Patent Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59719</b>	<b>Punta S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59724</b>
<b>Createc Patent Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59719</b>	<b>Punta S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59726</b>
<b>Deyme, S.à r.l., Itzig</b> .....	<b>59721</b>	<b>Rendite Lux I S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59755</b>
<b>Deyme, S.à r.l., Itzig</b> .....	<b>59722</b>	<b>Rendite Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59755</b>
<b>Deyme, S.à r.l., Itzig</b> .....	<b>59722</b>	<b>Rohstoff A.G., Luxembourg</b> .....	<b>59722</b>
<b>Deyme, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59721</b>	<b>Rohstoff A.G., Luxembourg</b> .....	<b>59722</b>
<b>Dominor (Luxembourg) S.A. (INC.), Luxembourg</b> .....	<b>59748</b>	<b>Romana Investimenti Industriali, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59719</b>
<b>Efinat S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59755</b>	<b>S.S.I. Participations &amp; Partners S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59758</b>
<b>Elliot S.A., Dudelange</b> .....	<b>59757</b>	<b>Saft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59731</b>
<b>Etadhel S.A., Bettembourg</b> .....	<b>59729</b>	<b>Sekur Lux Home S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59754</b>
<b>Fiparcom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59756</b>	<b>Sierra Investments (Luxembourg) 1, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59727</b>
<b>Four Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59738</b>	<b>Sierra Investments (Luxembourg) 1, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59728</b>
<b>Gandalfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59730</b>	<b>SM 75 III, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59726</b>
<b>Gilebba S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59759</b>	<b>SM 75 III, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59726</b>
<b>Gilebba S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59760</b>	<b>Société Immobilière Sebau S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59758</b>
<b>Gilebba S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59760</b>	<b>Sorti S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59716</b>
<b>Gilebba S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59760</b>	<b>Stark S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59738</b>
<b>Globe Fin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59720</b>	<b>Sunlite Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59736</b>
<b>Immobilière Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59739</b>	<b>Tileriw, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59755</b>
<b>InterLangues S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59754</b>	<b>VertBois S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59718</b>
<b>International Equity Investors S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59758</b>	<b>VertBois S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59718</b>
<b>J.L.M. Autos, S.à r.l., Mamer</b> .....	<b>59718</b>	<b>Viatel Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59714</b>
<b>Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59754</b>	<b>Volkskemie S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>59736</b>
<b>Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59754</b>		
<b>M.I.C. S.A., Mandate Interim &amp; Crisis Management Services, Clervaux</b> .....	<b>59715</b>		
<b>Nettoyage Jules Becker, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59737</b>		
<b>Nettoyage Jules Becker, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>59738</b>		
<b>Oberland S.A., Luxembourg</b> .....	<b>59723</b>		

**VIATEL HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 87.634.

In the year two thousand three, on the third day of September.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

VIATEL INC, with registered office located at 245, Park Avenue, 24th Floor, New York, New York 10167 (USA), represented by Maître Emmanuelle Adam, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy shall be signed *ne varietur* by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

That he is the sole shareholder of the company VIATEL HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and with registered office in L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituted according to a deed received by the undersigned notary on May 16, 2002, published in the Mémorial C number 1201 of August 12, 2002, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 87.634.

In its quality, the appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to wind up and to put the company in liquidation with immediately effect.

*Second resolution*

The appearing party appoints itself as liquidator.

*Third resolution*

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his down responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
- the liquidator may engage the company in liquidation under his sole signature, without restriction.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he has signed with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil trois, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société VIATEL INC., établie et ayant son siège social à 245, Park Avenue, 24th Floor, New York, New York 10167 (USA),

ici représentée par Maître Emmanuelle Adam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société VIATEL HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1201 du 12 août 2002, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous la section B, et le numéro 87.634.

En cette qualité, la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

La comparante décide de se nommer comme liquidateur.

*Troisième résolution*

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Adam, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, vol. 140S, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 octobre 2003.

P. Bettingen.

(071155.3/202/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

**M.I.C. S.A., MANDATE INTERIM & CRISIS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.622.

L'an deux mille trois, le dix-huit septembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme MANDATE INTERIM & CRISIS MANAGEMENT SERVICES S.A., en abrégé M.I.C. S.A. avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 224 du 8 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovicus Vriends, administrateur de sociétés, demeurant à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Schoos.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdellah El Mezrichi, administrateur de sociétés, demeurant à B-1480 Bruxelles/Tubize, 60, Chemin de l'allieux.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Démission de Monsieur Nour-Eddine Ben Chekroun, administrateur de sociétés, demeurant à Genappe de son mandat d'administrateur;

- Démission de Monsieur Abdellah El Mezrichi, administrateur de société, demeurant à Bruxelles (Belgique) de son mandat d'administrateur-délégué;

- Nomination de Monsieur Rachid Haddi, administrateur de société, demeurant à Bruxelles, comme nouveau administrateur et administrateur-délégué de la société.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de:

1. Monsieur Nour-Eddine Ben Chekroun, administrateur de sociétés, né à Tanger le 13 juillet 1961, demeurant à B-1470 Genappe (Belgique), rue de la Croix-Hustin, 6, de son mandat d'administrateur, et lui donne décharge pour son mandat.

2. Monsieur Abdellah El Mezrichi, administrateur de société, né à Rabat le 25 décembre 1965, demeurant à B-1480 Bruxelles/Tubize, 60, Chemin de l'allieux, de son mandat d'administrateur-délégué et nomme nouveau administrateur

et administrateur-délégué Monsieur Rachid Haddi, administrateur de société, né à Ottignies le 23 décembre 1975, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), 33, rue Roger Van der Weyden.

Le conseil d'administration de la société se compose donc comme suit:

1. Monsieur Rachid Haddi, administrateur de société, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), 33, rue Roger Van der Weyden;

2. Monsieur Abdellah El Mezrichi, administrateur de société, demeurant à B-1480 Bruxelles/Tubize, 60, Chemin de l'allieux;

3. Monsieur Lahsen Zerrouk, administrateur de société, demeurant à A V Ismailia, 58, rue Venezuela, Hay Zahour 1, Fes, Maroc;

4. Monsieur Ludovicus Vriends, administrateur de sociétés, demeurant à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

La société est engagée par la signature unique de Monsieur Rachid Haddi, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de sept cent cinquante (750) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kirsch, L. Vriends, A. El Mezrichi, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2003, vol. 613, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 octobre 2003.

F. Unsen.

(902797.3/234/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2003.

### **SORTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.274.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme SORTI S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 741 du 10 octobre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Véronique During, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Lambeau, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

#### *Composition de l'assemblée*

L'actionnaire présent ou représenté à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-seize mille (76.000) euros pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) euros à cent soixante-quinze mille (175.000) euros;

2. Modification de l'article 5 des statuts.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante-seize mille (76.000) euros pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) euros à cent soixante-quinze mille (175.000) euros, par la création et l'émission de sept cent soixante (760) euros actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. L'assemblée prend acte de la renonciation de l'actionnaire

ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg 14, rue Aldringen, à son droit de souscription préférentiel et admet à la souscription la société anonyme BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Ces actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-seize mille (76.000) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille (175.000) euros, représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions de cent (100) euros chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de mille sept cent (1.700) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Di Bari, V. Doring, M. Lambeau, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, vol. 612, fol. 39, case 10. – Reçu 760 euros.

*Le Receveur (signé): Siebenaler.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 octobre 2003.

F. Unsen.

(070347.3/234/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

**ARIANA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.633.

Société anonyme constituée sous la dénomination de TRADE INVEST, suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 154 du 10 juillet 1979. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont ensuite été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en ARIANA HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 639 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ARIANA HOLDING, Société Anonyme

Signatures

(073259.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**ARIANA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.633.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Mademoiselle Joëlle Croset et de Messieurs Bernard Jeanneret et Dara Mistry, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Raymond Nicolet, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

ARIANA HOLDING, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02293. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073275.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**J.L.M. AUTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.074.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marco Bertinotti, gérant de sociétés, demeurant à I-13064 Trivero, 227, via Provinciale.

2) Monsieur Lamberto Bertinotti, commerçant, demeurant à I-13064 Trivero, 227, via Provinciale, en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en leurs qualités d'associés de la société J.L.M. AUTOS, S.à r.l., avec siège à L-4917 Bascharage, (R. C. N° B 84.074), constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> octobre 2001, publié au Mémorial C n° 286 du 20 février 2002.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire d'acter le transfert du siège social de L-4917 Bascharage, Zone Industrielle, rue Continentale de L-8211 Mamer, 113, rte d'Arlon, et la modification afférente de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer.*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Bertinotti, L. Bertinotti, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003, vol. 892, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 novembre 2003.

G. d'Huart.

(073499.3/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**VertBois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1024 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 71.973.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 947 du 10 décembre 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VertBois S.A.

Signature

(073249.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**VertBois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1024 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 71.973.

*Administrateurs:*

a) Adam Uszpolewicz, Gérant, demeurant à 14, rue E. Steichen, B.P. 2387, L-1023 Luxembourg;

b) Richard D. Headley, Administrateur, demeurant à 1, Nationwide Plaza, Columbus OH 43215, Etats-Unis;

c) Milton E. Fullen, Administrateur, demeurant à 3, Nationwide Plaza, Columbus, OH 43215, Etats-Unis.

*Commissaire:*

KPMG, Auditeur, demeurant à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé l'affectation suivante du bénéfice s'élevant à EUR 72.632,-:

- Réserve légale .....	EUR 2.858,-
- Report à nouveau .....	EUR 69.774,-

suivant la proposition du Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073251.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**ROMANA INVESTIMENTI INDUSTRIALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 94.857.

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre parties le 27 mars 2003, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- OHIO SHIPPING CORP. établie à Tortola (B.V.I.), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town .....	400 parts
- SOCIETÀ ROMANA MACINAZIONE S.p.A. in Liquidazione établie à I-00189 Rome, Via Flaminia KM. 8,500 .....	100 parts
Total: cinq cents parts sociales .....	500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

ROMANA INVESTIMENTI INDUSTRIALI, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(073242.3/815/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**CREATEC PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 43.251.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003*

*tenue au siège de la société*

L'assemblée a décidé de nommer commissaire à la liquidation Monsieur Marc Muller, demeurant 3A, rue G. Kroll, Luxembourg.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 30 juin 2003 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de liquidation
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour publication sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AJ02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072997.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**CREATEC PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 43.251.

**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2003*

*tenue au siège de la société*

L'assemblée a approuvé le rapport de Monsieur Marc Muller, Commissaire à la Liquidation ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au Liquidateur, au Commissaire à la Liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme CREATEC PATENT HOLDING S.A., a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir au 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

Pour publication sincère et conforme

Signature

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AJ02038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072998.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**GLOBE FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.194.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 281 du 23 juillet 1994.

—  
Les rapports et comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02297, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBE FIN S.A.

Signature

(073254.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ALIMENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.853.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 248 du 25 octobre 1979.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ALIMENTA HOLDING S.A., Société Anonyme

Signatures

(073260.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ALIMENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.853.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Dikran S. Izmirlian, Raymond Nicolet et Hans Anderson Beniamin, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Dara Mistry, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

ALIMENTA HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073267.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**PIXON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.224.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 15 septembre 2003 lors de l'Assemblée Générale de la société*

La démission de M. Laurent Muller en tant que commissaire aux comptes a été acceptée. La nomination de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes de la société a été approuvée. La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition

PIXON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072941.3/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**PepsiCo FINANCE EUROPE LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 73.863.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 29 octobre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PepsiCo FINANCE EUROPE LIMITED, que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

Willem Kuzee,  
Robert Jan Schol,  
Robert Walter Simon,  
Patrick van Denzen.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

KPMG LLP.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 octobre 2003:

Patrick van Denzen.

3) Le profit qui s'élève à £ 6.396.355,87 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo FINANCE EUROPE LIMITED  
R.J. Schol / P. van Denzen  
*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072905.3/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**DEYME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 72.824.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(072733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**DEYME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5959 Itzig, 67, rue de Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 72.824.

*Assemblée générale du 7 mars 2003 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999*

Présents:

- Madame Jeanne Dumont . . . . .	25 parts
- Monsieur Luc Schaack . . . . .	75 parts
	100 parts

Les associés adoptent les résolutions suivantes:

1. Les associés approuvent les comptes annuels au 31 décembre 1999;
2. L'exercice 1999 se solde avec une perte de 96,41 Euros. Les associés décident d'affecter ce résultat comme suit:  
- Résultat reporté . . . . . 96,41 EUR
3. Les associés accordent décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 1999.

Luxembourg, ne varietur, le 7 mars 2003.

(Lu et approuvé)

J. Dumont / L. Schaack

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072738.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**DEYME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5959 Itzig, 67, rue de Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 72.824.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(072743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**DEYME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5959 Itzig, 67, rue de Hesperange.  
R. C. Luxembourg B 72.824.

*Assemblée générale du 18 mars 2003 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000*

Présents:

- Madame Jeanne Dumont .....	25 parts
- Monsieur Luc Schaack .....	75 parts
	100 parts

Les associés adoptent les résolutions suivantes:

1. Les associés approuvent les comptes annuels au 31 décembre 2000;
2. L'exercice 2000 se solde avec une perte de 3.047,07 EUR. Les associés décident d'affecter ce résultat comme suit:  
- Résultat reporté ..... 3.047,07 EUR
3. Les associés accordent décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2000.

Luxembourg, ne varietur, le 10 mars 2003.

*Lu et approuvé*

J. Dumont / L. Schaack

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05694. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(072741.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ROHSTOFF A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(073583.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ROHSTOFF A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(073582.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**OBERLAND S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 69.813.

L'an deux mille trois, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBERLAND S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.813, constituée suivant acte reçu le 7 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560 du 21 juillet 1999; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Convertir la devise d'expression du capital social souscrit, du capital autorisé et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros.

2.- Fixer le capital social souscrit converti en euros à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents).

3.- Fixer le capital autorisé converti en euros à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents), et proroger l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit dans cette limite pour une nouvelle période de cinq ans.

4.- Modifier l'article 5 des statuts de sorte à refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de changer la devise d'expression du capital social souscrit, du capital autorisé et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux fixé à EUR 1,-=LUF 40,3399.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital social souscrit converti à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents), qui sera représenté par 1.250 (mille deux-cent cinquante) actions sans valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé converti à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale et de proroger avec effet immédiat pour une nouvelle durée de cinq années après publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital social souscrit dans les limites du nouveau capital autorisé aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux-cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.  
Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.  
Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 95, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2003. J. Elvinger.

(073297.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**OBERLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.813.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073298.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**PUNTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.241.

L'an deux mille trois, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PUNTA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, R. C. Luxembourg section B numéro 11.241, constituée suivant acte reçu le 19 juillet 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 170 du 1<sup>er</sup> octobre 1973 et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à Eischen.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian François, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Refonte complète des statuts de la société sans toucher néanmoins ni à sa forme, ni à son objet, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour les adapter à toutes les modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'adapter les statuts aux diverses modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de procéder à une refonte complète des statuts, sans toutefois apporter de modifications ni à sa forme, ni à son objet, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour leur donner la teneur suivante:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par la loi et les présents statuts, sous la dénomination de PUNTA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, de valeurs mobilières, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes so-

ciétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les holding companies.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à CAD 1.000.000,- (un million de dollars canadiens), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de CAD 50,- (cinquante dollars canadiens) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi d'avril à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Dumont, C. François, M. Fever, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

J. Elvinger.

(073294.2/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**PUNTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.241.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073295.3/211/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**SM 75 III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.497.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 octobre 2003 à 10.00 heures*

- L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2002.
- L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur et l'approuve.
- L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire à la liquidation, M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
- L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 28 octobre 2003 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de liquidation
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.
  - Pour publication
  - Pour extrait sincère et conforme
  - J. Rousseau
  - Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072999.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**SM 75 III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.497.

**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 28 octobre 2003*

L'assemblée approuve le rapport de Marc Muller, commissaire à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants précédents en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société à responsabilité limitée SM 75 III, S.à r.l., en liquidation, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3A, rue G. Kroll, à L-1882 Luxembourg.

- Pour publication
- Pour extrait sincère et conforme
- J. Rousseau
- Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073001.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.118.

In the year two thousand and three, on the tenth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of shareholder of SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, on 23rd of September, 2003 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder of the Company represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

- To increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-seven thousand and seventy-five Euro (EUR 47,075.-) by the issue to the sole shareholder of the Company of one thousand three hundred and eighty-three (1,383) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each with an issue price per share of thousand euros (EUR 1,000.-); to allocate the subscription monies to the capital account and share premium account and to consequentially amend the articles of incorporation of the Company;

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

*Single resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-four thousand five hundred and seventy-five Euro (34,575.- EUR) from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to forty-seven thousand and seventy-five Euro (47,075.- EUR) by the issue to the sole shareholder of the Company of one thousand three hundred and eighty-three (1,383) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each with an issue price per share of thousand euros (EUR 1,000.-). Consequentially against the issue of one thousand three hundred and eighty-three (1,383) shares to the Sole Shareholder the Company has been contributed a cash amount of one million three hundred and eighty-three thousand Euro (EUR 1,383,000.-), of which an amount of thirty-four thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 34,575.-) is allocated to capital account and one million three hundred and forty-eight thousand four hundred and twenty-five euros (EUR 1,348,425.-) is allocated to the share premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of associates accordingly as follows:

«**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at forty seven thousand and seventy five Euro (EUR 47,075.-) divided into one thousand eight hundred and eighty three (1,883) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at sixteen thousand seven hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, M<sup>e</sup> Joseph Elvinger en date du 23 septembre 2003 non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur Me Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant: d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quarante-sept mille soixante-quinze euros (EUR 47.075,-) par l'émission à l'unique associé de la Société de mille trois cent quatre-vingt trois (1.383) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec un prix d'émission par part sociale de mille euros (EUR 1.000,-), d'allouer les sommes souscrites au compte capital et au compte prime d'émission et de modifier les statuts de la Société en conséquence;

Après délibération l'assemblée a pris unanimement la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente-quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 34.575,-) de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quarante-sept mille soixante-quinze euros (EUR 47.075,-) par l'émission à l'unique associé de la Société de mille trois cent quatre-vingt trois (1.383) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec un prix d'émission par part sociale de mille euros (EUR 1.000,-). En conséquence contre l'émission de mille trois cent quatre-vingt trois (1.383) parts sociales à l'associé unique la Société a reçu comme contribution en liquide un montant de un million trois cent quatre-vingt trois mille euros (EUR 1.383.000,-), duquel un montant de trente-quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 34.575,-) est alloué au compte capital et un million trois cent quarante-huit mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.348.425,-) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société d'une telle contribution en liquide a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-sept mille soixante-quinze euros (EUR 47.075,-), divisé en mille huit cent quatre-vingt trois (1.883) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à seize mille sept cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 81, case 8. – Reçu 13.830 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

J. Elvinger.

(073302.3/211/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**SIERRA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.118.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073303.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**CONLOG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**ETADHEL S.A., Société Anonyme,  
(anc. A.S.E. S.A., ADVISE SOFTWARE ENGINEERING S.A.)**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.880.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVISE SOFTWARE ENGINEERING S.A., en abrégé A.S.E., ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, R. C. Luxembourg section B numéro 44.880, constituée suivant acte reçu le 20 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 511 du 27 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Didier Schönberger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en ETADHEL S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 16, Val Ste Croix à Bettembourg, 43, route de Luxembourg et modification afférente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Modification de l'article 4 (objet social) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'importation, l'exportation, le courtage, le négoce de produits d'ameublement et principalement textile, avec une ouverture sur d'autres marchés.

Elle pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.»

4.- Démission de Messieurs Patrick Marchal et Pierre Fontaine de leurs mandats d'administrateurs et nomination de Mademoiselle Hélène Caro et Monsieur Yves Caro en leurs remplacements.

5.- Conversion du capital en euros et modification afférente de l'article cinq, premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ETADHEL S.A. et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de ETADHEL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix à L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet social) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'importation, l'exportation, le courtage, le négoce de produits d'ameublement et principalement textile, avec une ouverture sur d'autres marchés.

Elle pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission de Monsieur Patrick Marchal et Pierre Fontaine de leurs mandats d'administrateurs et nomme en leurs remplacements pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006:

a) Mademoiselle Hélène Caro, étudiante, née à Saint-Dié (France) le 14 décembre 1983, demeurant à F-88470 Saint-Michel-sur-Meurthe (France), Les Rouaux Saucery;

b) Monsieur Yves Caro, indépendant, né à Strasbourg (France) le 22 juillet 1956, demeurant à F-88470 Saint-Michel-sur-Meurthe (France), Les Rouaux Saucery.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de:

- Mademoiselle Hélène Caro, prénommée;
- Monsieur Yves Caro, prénommé;
- Monsieur Jean-Louis Stettler, Directeur de sociétés, né à Raon l'Etape (France) le 15 décembre 1948, demeurant à F-57200 Sarreguemines (France), 7, rue des Généraux Cremer, son mandat se terminant également à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement établi au 1<sup>er</sup> janvier 1999 de EUR 1,-, égal à LUF 40,3399,-; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à arrondi EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (EUR 24.80,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, D. Schönberger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

J. Elvinger.

(073314.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**PepsiCo FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 73.864.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 29 octobre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PepsiCo FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

Willem Kuzee,  
Robert Jan Schol,  
Patrick van Denzen.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

KPMG LLP.

2) Le profit qui s'élève à £ 76.482.863,17 (UK GAAP) / £ 40.532.788,14 (LUX GAAP) est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo FINANCE LUXEMBOURG LIMITED

R.J. Schol / P. van Denzen

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02074. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(072907.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**GANDALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.236.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GANDALFIN S.A.

Signature

(072944.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**PepsiCo FINANCE (U.K.) LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 67.563.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 29 octobre 2003, du rapport des gérants de la société PepsiCo FINANCE (U.K.) LIMITED, que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de l'année 2001:

1) Décharge accordée aux gérants pour l'année 2001:

Robert-Jan Schol,  
Patrick van Denzen,  
Robert Walter Simon.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

KPMG LLP.

2) Pour l'année 2001, le profit qui s'élève à £ 1.574.468,56 (UK GAAP et LUX GAAP) est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo FINANCE (U.K.) LIMITED

R.-J. Schol / P. van Denzen

*Gérants*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072909.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.697.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DH PROJECTS 2 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and having its registered office at 45 Pall Mall London SW1Y 5JG and being registered under number 3639318 at the Company House represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 October 2003 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activ-

ities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30th June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2003.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of members. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of members with or without cause.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares, nominal value € 25 each.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses - Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

<i>Name</i>	<i>Title</i>	<i>Address</i>	<i>Date of birth</i>	<i>Place of birth</i>
Yann Duchesne . . . . .	Managing Director	43 bis boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	29.08.59	Sainte Adresse, France
Alexander Hanke . . . . .	Managing Director	10, Am Tannenberg, 64342 Seeheim-Jugenheim, Germany	18.03.59	Frankfurt am Main, Germany
Steven Bone . . . . .	Principal	21 Salisbury Road Harrow Middlesex HA1 1NU, United Kingdom	28.12.71	Watford, United Kingdom
Gérard Becquer . . . . .	Chartered accountant	398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2003.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DH PROJECTS 2 LIMITED, une société créée et existante sous les lois de l'Angleterre et ayant son siège social au 45 Pall Mall SW1Y 5JG Londres et étant enregistrée sous le numéro 3639318 au Company House, représenté par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 octobre 2003 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé à notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le 30 juin à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de constitution et se termine au 31 décembre 2003.

**Art. 12.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré:

500 parts sociales, avec valeur nominale de € 25 chacune

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Yann Duchesne . . . . .	Managing Director	43 bis boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	29.08.59	Sainte Adresse, France
Alexander Hanke . . . . .	Managing Director	10, Am Tannenber, 64342 See- heim-Jugenheim, Germany	18.03.59	Frankfurt am Main, Germany
Steven Bone . . . . .	Principal	21 Salisbury Road Harrow Middle- sex HA1 1NU, United Kingdom	28.12.71	Watford, United Kingdom
Gérard Becquer . . . . .	Chartered accountant	398, route d'Esch, L-1471 Luxem- bourg	29.04.56	Briey, France

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Hoss, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 16, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

J. Elvinger.

(073451.3/211/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**VOLKSKEMIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.051.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VOLKSKEMIE S.A.

Signature

(072954.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.322.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 octobre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Puis cette même Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

*Pour SUNLITE HOLDING*

R. Hovenier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06009. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073029.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**NETTOYAGE JULES BECKER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.174.

L'an deux mille trois, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Victorine Mersch, commerçante, veuve de Monsieur Jules Esser, née à Paris (France), le 29 mars 1926, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Raymond Poincaré;

2.- Madame Catherine Esser, fonctionnaire internationale, épouse de Monsieur Albert Perl, née à Luxembourg, le 8 juillet 1947, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Raymond Poincaré;

3.- Mademoiselle Jil Esser, née à Luxembourg, le 9 mars 2001, enfant mineure, ici représentée par sa mère agissant en sa qualité d'administratrice légale:

Madame Martine Scholler, employée privée, veuve de Monsieur Daniel Esser, avec laquelle elle demeure à L-1244 Luxembourg, 49, rue Jean-François Boch.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparantes sub 1.- et 2.- étaient avec Monsieur Daniel Esser, en son vivant commerçant, demeurant à L-1244 Luxembourg, 49, rue Jean-François Boch, les seuls associés de la société à responsabilité limitée NETTOYAGE JULES BECKER, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 85 du 23 février 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 8 janvier 1993, publié au Mémorial C, numéro 215 du 12 mai 1993, et modifiés suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 759 du 20 octobre 1998,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.174.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ces parts appartenaient aux comparantes sub 1.- et 2.- et à feu Monsieur Daniel Esser comme suit:

1.- à Madame Victorine Mersch, préqualifiée, quatre cent quarante-huit parts sociales, . . . . .	448
2.- à Madame Catherine Perl-Esser, préqualifiée, vingt-sept parts sociales, . . . . .	27
3.- à Monsieur Daniel Esser, préqualifié, vingt-cinq parts sociales, . . . . .	25
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

III.- Monsieur Daniel Esser, en son vivant commerçant, ayant demeuré en dernier lieu à L-1244 Luxembourg, 49, rue Jean-François Boch, est décédé à Assenovgrad, commune d'Assenovgrad, région de Plovdiv, République de Bulgarie, le 14 janvier 2001, laissant pour lui succéder son conjoint survivant Madame Martine Scholler, préqualifiée, pour l'usufruit du logement de la famille et des meubles le meublant et sa fille Mademoiselle Jil Esser, préqualifiée, héritière pour le reste et notamment des parts sociales détenues par son père feu Monsieur Daniel Esser dans la Société.

IV.- Mesdames Victorine Mersch et Catherine Perl-Esser, préqualifiées, interviennent alors aux présentes afin d'approuver, en tant que de besoin, Mademoiselle Jil Esser comme nouvelle associée de la société.

V.- Ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et à l'unanimité des voix elles prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

*Deuxième résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 105,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associées, préqualifiées, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 105,33) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que les associées reconnaissent expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec le transfert de parts dont il a été question et les résolutions qui précèdent, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Madame Victorine Mersch, commerçante, veuve de Monsieur Jules Esser, née à Paris (France), le 29 mars 1926, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Raymond Poincaré, quatre cent quarante-huit parts sociales, . . . .	448
2.- Madame Catherine Esser, fonctionnaire internationale, épouse de Monsieur Albert Perl, née à Luxembourg, le 8 juillet 1947, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Raymond Poincaré, vingt-sept parts sociales, . . . . .	27
3.- Mademoiselle Jil Esser, née à Luxembourg, le 9 mars 2001, demeurant à L-1244 Luxembourg, 49, rue Jean-François Boch, vingt-cinq parts sociales, . . . . .	25
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

VI.- Monsieur Albert Perl, employé privé, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Raymond Poincaré, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société déclare se tenir, au nom de la société, le susdit transfert de parts sociales comme dûment signifié.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, les associées en étant solidairement tenues envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: V. Mersch, C. Esser, M. Scholler, A. Perl, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 9, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 novembre 2003.

T. Metzler.

(073350.3/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

#### **NETTOYAGE JULES BECKER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 novembre 2003.

T. Metzler.

(073351.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

#### **FOUR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.707.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FOUR INVESTMENT S.A.

Signature

(072955.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

#### **STARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.933.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STARK S.A.

Signature

(072956.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

**IMMOBILIERE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.305.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LUX S.A.

Signature

(072957.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**ORCHID REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ORCHID REAL ESTATE S.A.

Signature

(072958.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2014 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.508.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the first of October.

Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

There appeared:

Mrs. Guadalupe Espinosa Rugarcía, company director, residing at Callejon de los Licenciados 9, Colonia San Angel, Delegacion Alvaro Obregon, Mexico-City, acting (i) for Mr Moises Cosío Espinosa, as authorized attorney-in-fact pursuant to the power of attorney issued on June 5, 2003, with respect to twenty-five per cent (25%) of the ten issued and outstanding non-cumulative preference shares and the forty issued and outstanding common shares (together the Shares) of which Mr Moises Cosío Espinosa is full legal and beneficial owner, as well as acting (ii) as executrix of the estate of the belated Mr Moises Cosío Ariño with respect to the remaining seventy-five per cent (75%) of the Shares of which Mr Moises Cosío Espinosa is legal owner but not yet authorized to dispose (niet beschikkingsbevoegd), in the capital of OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS N.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands (naamloze vennootschap) having its registered office at Curaçao, Pietermaai 15, Netherlands Antilles, registered with the chamber of commerce of Curaçao in the Netherlands Antilles under the number 14006,

here represented by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on July 18, 2003.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) that Mr Moises Cosío Espinosa is the sole shareholder of OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap), having its registered office and its principal establishment at 15, Pietermaai, Curaçao, in the Netherlands Antilles, registered with the commercial register of the chamber of commerce and industry of Curaçao in the Netherlands Antilles under the number 14006 (the Company), incorporated by a deed of 19 December 1977, amended several times and for the last time by a deed of notary Miguel Lionel Alexander, LL.M. on 12 January 2002;

II) that by resolution validly adopted by the sole shareholder of the Company in Curaçao, Netherlands Antilles on July 23, 2003, acting in accordance with article 19 of the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from Curaçao, Netherlands Antilles, to the city of Luxembourg as from July 28, 2003, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance in accordance with the laws of the Netherlands Antilles and in particular the Antillean Ordinance concerning the Transfer of Corporate Seat to Third Countries. All formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed.

III) the agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company from Curaçao, Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from July 28, 2003, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance in accordance with the laws of Curaçao, Netherlands Antilles and in particular the Antillean Ordinance concerning the Transfer of Corporate Seat to Third Countries;
2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;
3. approval of the financial statements of the Company as at July 23, 2003;
4. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;
5. confirmation of the acceptance of the resignation of N.V. FIDES as manager of the Company;
6. confirmation of revocation of powers granted to N.V. FIDES and decision to enter into a domiciliation and management agreement with ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.;
7. confirmation of the appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as sole manager of the Company for an unlimited duration;
8. appointment of CURAB N.V. as authorized attorney-in-fact of the Company in the Netherlands Antilles for an unlimited duration;
9. establishment of the registered office and principal establishment of the Company at L-2014 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
10. miscellaneous.

IV) the entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the statutory seat and principal establishment of the Company from Curaçao, Netherlands Antilles, to the city of Luxembourg as from October 1, 2003, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance in accordance with the laws of the Netherlands Antilles and in particular the Antillean Ordinance concerning the Transfer of Corporate Seat to Third Countries. The sole shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfers have been duly performed.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder approves the financial statements of the Company as at September 30, 2003.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

**“I. Name - Registered Office - Duration - Object**

**Art. 1. Name**

There exists a private limited liability company, *société à responsabilité limitée*, under the name OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), governed by the present articles of association (the Articles) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**Art. 2. Registered Office**

- 2.1. The registered office is established in the city of Luxembourg.
- 2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by unanimous decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or of the meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of the single shareholder or of the meeting of shareholders adopted by absolute majority.
- 2.4. In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration**

- 3.1. The Company is established for an unlimited duration.

3.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

3.3. The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting, one or several shareholders.

#### **Art. 4. Object**

4.1. The object of the Company shall be:

1) to invest its resources in securities such as shares and other certificates of participation, in bonds and other interest-bearing claims for debts under whatever name and in whatever form, as well as to provide security in any form for the benefit of third parties;

2) to acquire:

a) returns, resulting from the alienation or granting of the right to make use of copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trade marks and other such things.

b) royalties, including rents with regard to films or the use of industrial, commercial, or scientific installations and with regard to the exploitation of any mine or quarry or any other natural resources and other immovable;

c) remuneration for the rendering of technical assistance;

3) to acquire, possess, alienate, manage and develop real estate and/or any right to or interest in real estate, and to participate in any other enterprise or corporation with similar or related objects;

4) to lease, mortgage or in general to encumber real estate and any right thereto or interest therein.

4.2. The above enumeration is but enunciative and is not closed.

4.3. It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

4.4. It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies having an object which is identical, analogous or similar to or connected with its own object or which are likely to further the development of its enterprise.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital - Shares**

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at forty-three thousand five hundred euro (43,500.- EUR) represented by fifty (50) shares in registered form with a par value of eight hundred seventy euro (870.- EUR).

5.2. The share capital is divided into ten (10) (five per cent / 5%) non-cumulative preference shares (called shares A) and forty (40) common shares (called shares B).

5.3. All the shares are fully paid up.

5.4. Whenever shares, share certificates or shareholders are mentioned in this instrument, the designation shall include both classes of shares, share certificates or shareholders, except where explicitly provided otherwise.

#### **Art. 6. Increase and reduction of capital - buy-back of shares**

6.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

6.2. In additional issues of shares A or B, respectively, and in the event of alienation by the Company of shares A or B acquired by the Company in its own capital, the holders of shares A or B respectively will be given priority in the acquisition of the new shares in proportion to their holdings of shares A or B, respectively, unless the general meeting of shareholders decides otherwise.

#### **Art. 7. Transfers of shares**

7.1. Shares are freely transferable among shareholders.

7.2. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless the conditions provided for by articles 189 et seq. of the Law have been complied with.

7.3. The transfer of shares will only be binding upon the Company and third parties following a notification to, or acceptance by, the Company, as provided for in article 1690 of the civil code.

#### **Art. 8. Form of shares - shareholders' register**

8.1. Shares are in registered form.

8.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder who so requires.

### **III. Administration - Management - Representation**

#### **Art. 9. Board of managers**

9.1. The Company shall be managed by at least one manager, who need not be a shareholder and who will be appointed by resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders.

9.2. Managers may be appointed for an unlimited duration.

9.3. Managers may be removed ad nutum by resolution of the (sole) shareholder or of the general meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Powers of the board of managers**

The board of managers shall have full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

#### **Art. 11. Procedure**

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least five days' prior notice, at the place indicated in the convening notice.

11.2. The convening notice shall be given in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, telefax or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.4. The board of managers can validly deliberate and decide only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the unanimity of the votes cast.

11.5. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

#### **Art. 12. Representation of the Company vis-à-vis third parties**

The Company shall be bound by the signatures of each of its managers acting individually or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by unanimous decision of the board of managers.

#### **Art. 13. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 14. Powers and voting rights**

14.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by law to the general meeting of shareholders.

14.2. Each shareholder has voting rights in proportion to its shareholding in the Company.

14.3. Each shareholder may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it, him or her at general meetings of shareholders.

#### **Art. 15. Form - Quorum - Majority**

15.1. If there are less than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution.

15.2. Except as otherwise required by the Law, resolutions at a meeting of shareholders shall be passed by absolute majority of those present or represented.

15.3. However, resolutions to alter these Articles, dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **Art. 16. Annual General Meeting**

An annual general meeting of the shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the accounting year.

### **V. Annual Accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 17. Accounting Year**

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

17.2. Each year, the board of managers shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the annual accounts, which include the balance sheet, the profit and loss account and the notes.

17.3. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

#### **Art. 18. Approval of the annual accounts - Discharge**

18.1. The general meeting of shareholders hears the management report and, if thought fit, approves the accounts.

18.2. After approval of the accounts, the general meeting, by separate vote, decides on the discharge of the managers.

#### **Art. 19. Allocation of Profits**

19.1. An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the company's capital.

19.2. The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward, however with due observance of the provisions of the next paragraph.

19.3. If and in so far as it has not been resolved to reserve the entire profit, a dividend shall first be declared to the holders of the shares A in the amount of five per cent (5%) of the amount paid up on those shares, but not in excess of the par value of those shares, or so much less as the profits permit. The remaining unreserved part of the profit shall be paid to the holders of the shares B.

19.4. Resolutions on reservation of part of or all of the profit may only be passed at a general meeting, at which all the shares A subscribed and in issue are present or represented and the votes of all the shares A have been cast in favour of the respective motion, unless the preference dividend of five per cent (5%) for the respective year has been paid to the shares A in full.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 20. Dissolution - Liquidation

20.1. In the event of dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation.

20.2. If the profit and loss account for the fiscal year ending on the day of the dissolution of the Company shows a surplus of profits, the balance shall be distributed in conformity with the provisions of Article 19 of these Articles.

20.3. The powers of the managers will come to an end from the date of dissolution of the Company. If no liquidator is appointed, the managers will be deemed liquidators of the Company.

20.4. The power to amend these Articles after the winding-up and liquidation of the Company, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

### Art. 21. Allocation of the liquidation surplus

After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus on liquidation will be distributed to the holders of shares A and shares B in proportion to the amount paid up on each share, with the understanding, however, that the amount received by the holders of shares A shall never be more than the amount paid up on their shares and shall not exceed the par value of their shares, and, specifically, that the holders of shares A shall not be entitled to take part in the distribution of any reserve (share premium reserve included).

## VII. General provisions

### Art. 22. Application of the Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to accept the resignation of N.V. FIDES as manager of the Company with effect as of today.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to confirm the revocation of the powers granted to N.V. FIDES with effect as of today and the decision to enter into a domiciliation and management agreement with ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to appoint with effect as of today as sole manager of the Company for an unlimited duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 9.098.

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at L-2014 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 20,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Follows the French version:**

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul Friers, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Guadalupe Espinosa Rugarcía, administrateur de sociétés, résidant à Callejon de los Licenciados 9, Colonia San Angel, Delegacion Alvaro Obregon, Mexico-City, agissant (i) au nom de M. Moises Cosío Espinosa, en tant que mandataire en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2003, détenant 25% de dix actions préférentielles non-cumulatives et de quarante actions ordinaires (les Actions), ainsi qu'agissant (ii) comme exécutrice testamentaire de M. Moises Cosío Ariño concernant les 75% restants des Actions dont M. Moises Cosío Espinosa est le propriétaire, non encore autorisé à en disposer (niet beschikkingsbevoegd), dans le capital d'OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS N.V., une société de droit néerlandais (naamloze vennootschap) avec siège social à Curaçao, Pietermaai 15, Antilles Néerlandaises, enregistrée auprès de la chambre de commerce de Curaçao aux Antilles Néerlandaises sous le numéro 14006;

ici représentée par Me Dirk Leermakers, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, le 18 juillet 2003.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) que M. Moises Cosío Espinosa est l'actionnaire unique de la société OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS N.V., une société de droit néerlandais (naamlooze vennootschap) ayant son siège social et son principal établissement à Curaçao, Pietermaai 15, Antilles Néerlandaises, enregistrée sous le numéro 14006 auprès de la chambre de commerce de Curaçao dans les Antilles Néerlandaises (la Société) constituée par acte notarié daté du 19 décembre 1977, modifié à plusieurs reprises dont la dernière fois par un acte notarié du notaire Miguel Lionel Alexander, LL.M. daté du 12 janvier 2002;

II) que par résolution adoptée par l'actionnaire unique de la Société à Curaçao, Antilles Néerlandaises le 23 juillet 2003, actant moyennant l'application de l'article 19 des statuts de la Société, la Société a décidé, de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises à Luxembourg-Ville avec effet au 28 juillet 2003, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique originaire du droit de Curaçao, Antilles Néerlandaises et en particulier du Antillean Ordinance concernant le transfert de siège statutaire vers des pays tiers. Toutes les formalités requises par le droit des Antilles Néerlandaises afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises à Luxembourg-Ville avec effet au 28 juillet 2003, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique originaire du droit de Curaçao, Antilles Néerlandaises et en particulier du Antillean Ordinance concernant le transfert de siège statutaire vers des pays tiers.

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg.

3. approbation de la situation financière de la Société au 23 juillet 2003;

4. modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans l'article 2 ci-dessus;

5. confirmation de l'acceptation de la démission de N.V. FIDES en tant que gérant de la Société;

6. confirmation de la révocation des pouvoirs attribués à N.V. FIDES et décision de conclure un contrat de domiciliation et de gérance avec ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.;

7. confirmation de la nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

8. nomination de CURAB N.V. en tant que mandataire ad hoc de la Société aux Antilles Néerlandaises pour une durée indéterminée;

9. établissement du siège social statutaire et de l'établissement principal de la Société au 46A, avenue J. F. Kennedy à L-2014 Luxembourg; et

10. divers.

IV) Le capital social de la Société étant entièrement représenté à cette Assemblée, celle-ci est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, le comparant, représenté comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises à Luxembourg-Ville avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique originaire du droit de Curaçao, Antilles Néerlandaises et en particulier du Antillean Ordinance concernant le transfert de siège statutaire vers des pays tiers. Toutes les formalités requises par le droit des Antilles Néerlandaises afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte en conformité avec la loi luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique approuve la situation financière de la Société au 30 septembre 2003.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

### **"I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de OREGON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (la Société), régie par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par les lois luxembourgeoises, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

**Art. 2. Siège Social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

2.2. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

2.3. Le conseil de gérance peut établir des succursales ou bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3. Durée**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents Statuts et par la Loi.

3.3. La Société ne prend pas fin par l'incapacité, banqueroute, insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**Art. 4. Objet**

4.1. La Société a pour objet les activités suivantes:

1) Investir ses ressources dans toutes valeurs mobilières telles que des actions ou tous autres certificats de participation, des obligations et toutes autres créances portant intérêt sous quelque forme que ce soit, ainsi que fournir toutes garanties sous quelque forme que ce soit dans l'intérêt de tous tiers;

2) Acquérir:

a) toutes rémunérations résultant de la cession ou de l'octroi du droit d'utiliser des droits d'auteurs, brevets, dessins et modèles, procédés ou formules secrètes, marques ou tous autres droits de propriété intellectuelle.

b) toutes royalties, englobant celles de productions cinématographiques ou de l'utilisation de toutes installations industrielles, commerciales ou scientifiques et en considération de toutes exploitations minières ou de carrières ou de toutes autres ressources naturelles et de tous immeubles;

c) toutes rémunérations pour la prestation de services d'assistance technique;

3) acquérir, détenir, céder, gérer et développer tous biens immobiliers et/ou tous intérêts immobiliers, et participer dans toutes autres entreprises ou sociétés ayant un objet similaire ou lié à celui de la Société;

4) louer, hypothéquer ou de manière générale grever tous biens immobiliers et tous droits ou intérêts s'y rattachant.

4.2. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

4.3. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

4.4. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**II. Capital social - Parts sociales****Art. 5. Capital social - Parts sociales**

5.1. Le capital social est fixé à quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR) représenté par cinquante (50) parts sociales ayant une valeur nominale de huit cent soixante-dix euros (870,- EUR) chacune.

5.2. Le capital social est divisé en dix (10) parts sociales (cinq pour cent / 5%) préférentielles non-cumulatives (les Parts A) et quarante (40) parts sociales ordinaires (les Parts B).

5.3. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

5.4. Lorsque les parts sociales, certificats ou associés sont mentionnés dans ces Statuts, la désignation englobe les classes de parts sociales, les certificats ou associés, sauf disposition contraire.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital social**

6.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux conditions requises pour les modifications des Statuts et prescrites par la Loi.

6.2. Lors de l'émission de Parts A ou B, et dans l'hypothèse d'une cession par la Société des Parts A ou B qu'elle détient, les associés détenant des Parts A ou B peuvent acquérir en priorité les nouvelles parts sociales en proportion des Parts A ou B qu'ils détiennent, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés.

**Art. 7. Transfert des parts sociales**

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'à condition que la cession remplisse les conditions établies à l'article 189 de la Loi.

7.3. La cession de parts sociales ne sera opposable à la Société et aux tiers que suivant la notification ou acceptation par la Société de la cession ainsi que déterminée à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés**

8.1. Les parts sociales sont nominatives.

8.2. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales nominatives dont tout associé, qui le requiert, pourra prendre connaissance.

### III. Administration - Management - Représentation

#### Art. 9. Conseil de gérance

9.1. La société est gérée par un gérant au moins, associé ou non, nommé par décision de l'associé unique ou suivant décision de l'assemblée générale des associés.

9.2. Les gérants peuvent être élus pour une durée illimitée.

9.3. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

#### Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la Loi ou les présents Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 11. Procédure

11.1. Le Conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur demande écrite d'un quelconque gérant, au moins cinq jours avant la réunion, en y indiquant les lieux, heures et l'ordre du jour de la réunion.

11.2. Les convocations peuvent être envoyées par écrit, e-mail, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication capable de prouver telle convocation. Une telle de convocation n'est pas nécessaire lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, qu'ils ont dûment été informés et ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime de tous les gérants, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit.

11.3. Tout gérant peut mandater un autre gérant par remise d'une procuration originale, par courrier, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique, à le représenter.

11.4. Le Conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil est prise à l'unanimité.

11.5. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

#### Art. 12. Représentation

La Société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures de chaque gérant agissant individuellement ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles des pouvoirs de signature ont été conférés par décision unanime du conseil de gérance.

#### Art. 13. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que ces engagements sont conformes aux présents Statuts ainsi qu'aux dispositions prévues par la Loi.

### IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 14. Pouvoirs et droit de vote

14.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

14.3. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme mandataire, moyennant une procuration par écrit (lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail) pour le représenter à l'assemblée.

#### Art. 15. Forme - Quorum - Majorité

15.1. Dans l'hypothèse où l'Assemblée est composée de moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, laquelle sera envoyée à tous les associés, par courrier, télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés feront part de leur vote en signant la résolution circulaire.

15.2. A moins que la loi n'en dispose autrement, les résolutions des assemblées générales des associés dûment convoquées seront valablement prises à la majorité des parts sociales présentes ou représentées et participant au vote.

15.3. Cependant, les résolutions concernant la modification des Statuts, la dissolution ou la liquidation de la Société ne peuvent être décidées que par une majorité représentant au moins les trois quarts des parts sociales présentes ou représentées.

#### Art. 16. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle des associés se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, dans les six mois suivant la clôture des comptes annuels.

### V. Comptes annuels - Allocation des résultats

#### Art. 17. Année sociale

17.1. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

17.2. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil de gérance dresse un inventaire et, tel que prévu dans la Loi, les comptes annuels de la Société comprenant le bilan, les comptes de profit et pertes et les notes s'y rapportant.

17.3. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

#### Art. 18. Approbation des comptes annuels - Décharge

18.1. L'assemblée générale des associés entend le rapport de gestion, et si tel est le cas, approuve les comptes.

18.2. Après approbation des comptes, l'assemblée générale, par un vote spécial, décide sur la décharge des administrateurs.

#### **Art. 19. Allocation des résultats**

19.1. Un montant égal à au moins un vingtième du bénéfice net, représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, est affecté à la formation de la réserve prescrite par la Loi. Ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social souscrit.

19.2. L'assemblée générale des associés peut souverainement disposer du solde. Elle peut en particulier distribuer des acomptes sur dividendes ou l'affecter aux réserves distribuables ou encore le reporter, sous réserve des dispositions de l'article 19.3.

19.3. Dans le cas où le montant total des résultats n'est pas attribué à la réserve, un dividende sera versé aux associés détenant des Parts A représentant 5% du montant libéré de ces parts sociales, toutefois sans dépasser la valeur nominale de ces parts sociales ou dans la mesure permise par le montant des résultats. Le reste des résultats non attribués à la réserve sera distribué aux associés détenant des Parts B.

19.4. Les décisions concernant l'attribution de tout ou partie des résultats à la réserve ont lieu lors des assemblées générales exclusivement, auxquelles toutes les Parts A souscrites sont présentes ou représentées et au cas où le vote des Parts A a été donné en faveur de cette motion, à moins que le dividende préférentiel de 5% pour l'année concernée ait été payée aux Parts A en entier.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 20. Dissolution - Liquidation**

20.1. En cas de dissolution de la société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou par l'Assemblée Générale des associés décidant de la liquidation, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération s'il y a lieu.

20.2. Si le compte pertes et profits pour l'année fiscale en cours montre au jour de la dissolution de la Société un bénéfice, celui-ci sera distribué conformément aux dispositions de l'article 19 de ces Statuts.

20.3. Les pouvoirs de gérants prennent fin à la date de dissolution de la Société. Si aucun liquidateur n'est nommé, les gérants seront considérés en tant que liquidateurs de la Société.

20.4. L'assemblée générale des associés conserve le pouvoir de modifier les Statuts après la dissolution et la liquidation de la Société si cela est justifié pour les besoins de la liquidation.

#### **Art. 21. Allocation du bénéfice**

Après paiement de toutes les dettes de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet égard, le boni de liquidation sera distribué aux associés détenant des Parts A et B en proportion des montants libérés pour chaque part sociale, étant entendu toutefois que le montant reçu par les associés détenant des parts A ne pourra pas dépasser le montant libéré pour leurs parts sociales et ne pourra dépasser la valeur nominale de leurs parts sociales, et, spécifiquement, les associés détenant des Parts A ne pourront pas prendre part à toutes distributions de quelque réserve que ce soit (incluant la réserve de prime d'émission).

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 22. Application de la Loi**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.'

##### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de confirmer l'acceptation de la démission de N.V. FIDES en tant que gérant de la Société.

##### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide de confirmer la révocation des pouvoirs attribués à N.V. FIDES et de conclure un contrat de domiciliation et de gérance avec ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

##### *Septième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

##### *Huitième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer CURAB N.V., avec effet immédiat, comme mandataire ad hoc de la Société aux Antilles Néerlandaises.

##### *Neuvième résolution*

L'actionnaire unique décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société à L-2014 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de 20.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 68, case 12. – Reçu 14.358,74 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

P. Frieders.

(070470.3/212/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

### **DOMINOR (LUXEMBOURG) S.A. (INC.), Société Anonyme.**

Registered office: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.655.

#### STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. Arto Helin, director, residing at 150, avenue Edmond Parmentier, B-1150 Brussels (Belgium), represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 7th July 2003,

2. Jussi-Mikko Salonen, manager, residing at Pöytäalhontie 84, A04430 Järvenpää (Finland), represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 10th of July 2003,

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they declared to form:

#### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of DOMINOR (LUXEMBOURG) S.A. (INC.).

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Additionally, the company shall have as its business purpose the acquisition, the management, the administration, the development and the letting of real estate through non commercial operations in Luxembourg as well as in any other country of the world.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be forty thousand Euros (40,000.- EUR) divided into four hundred (400) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The Directors shall be designated as category A and category B Directors.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- \* he resigns his office by notice to the corporation, or
- \* he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- \* he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- \* he is removed from office by resolution of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

The Board of Directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition and in case of emergency only, any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

**Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one category A Director and one category B Director or by the sole signature of a category A Director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held to the registered office or at any other place in Luxembourg City, at the place specified in the convening notices on the last day of February at 14.00 p.m. and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meeting of shareholders shall also be held in Luxembourg.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003 and the second accounting year which shall begin on the 1st of January 2004 and terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. M. Arto Helin . . . . .	399 shares
2. M. Jussi-Mikko Salonen . . . . .	1 share
Total: . . . . .	400 shares

The parts have been paid up by payment in cash up to the amount of Euro 25.- (twenty-five Euros) per share, so that the amount of Euro 10,000.- (ten thousand Euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Estimation - Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following is appointed category A Director and Managing-Director:  
M. Arto Helin, director, born 23 March 1962, residing at 150, avenue Edmond Parmentier, B-1150 Brussels (Belgium).
3. The following are appointed category B Director:  
\* M. Christophe Cahuzac, manager, born 26 October 1972, residing at 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;  
\* M. Jussi-Mikko Salonen, manager, born 24 August 1961, residing at Pöytäalhontie 84, A04430 Järvenpää (Finland).

4. Has been appointed statutory auditor:

STRATEGO TRUST S.A., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

5. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006, unless they previously resign or are revoked.

6. The registered office of the company is established at 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

7. The Lease Contract dated as of 4 June 2003, between the Company, as Lessor, and the European Community, represented by the Commission of the European Community, here represented by Mr G. Rosin, Head of Unit RELEX.K.3 of the European Community, as Lessee, according to which the Lessor grants the Lessee a lease in respect of the property described in the said contract is ratified by the Company.

In witness whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille trois, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. M. Arto Helin, directeur, demeurant au 150, avenue Edmond Parmentier, B-1150 Bruxelles (Belgique), ici représenté par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la cour, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2015 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 7 juillet 2003.

2. M. Jussi-Mikko Salonen, administrateur, demeurant à Pöytäalhontie 84, A04430 Järvenpää (Finland), ici représenté par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2015 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 juillet 2003.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de DOMINOR (LUXEMBOURG) S.A. (INC.).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Additionnellement, la société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion, le développement et la location d'immeubles par le biais d'opérations non commerciales au Luxembourg ainsi que dans d'autres pays du monde.

### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille Euros (40.000 EUR) divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100 EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- \* Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- \* Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- \* Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- \* Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil par voie téléphonique ou autre, permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou bien par la seule signature d'un administrateur de catégorie A, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à au siège social ou à tout autre endroit de Luxembourg-Ville, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier jour du mois de février à 14.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront également à Luxembourg.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003 et la deuxième année sociale qui commence le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Arto Helin	399 actions
2. Jussi-Mikko Salonen	1 action
Total:	400 actions

Les actions ont été libérées pour un montant de Euro 25,- (vingt-cinq euro) par actions, de sorte que la somme Euro 10.000,- (dix-mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents Euro (1.600,- euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie A et d'administrateur-délégué:

M. Arto Helin, directeur, né le 23 mars 1962, demeurant à 150, avenue Edmond Parmentier, B-1150 Brussels (Belgique);

3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur catégorie B:

\* M. Christophe Cahuzac, administrateur, né le 26 octobre 1972, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;

\* M. Jussi-Mikko Salonen, administrateur, né le 24 août 1961, demeurant à Pöytäalhontie 84, A04430 Järvenpää (Finland).

4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

STRATEGO TRUST S.A., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires de 2006, sauf révocation ou démission antérieure.

6. Le siège social de la société est fixé au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 18, case 10. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2003.

P. Bettingen.

(072407.3/202/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

**ARMIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.131.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 5 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann

- Monsieur Marc Koeune

- Madame Nicole Thommes

- Madame Andrea Dany,

tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est SPF SOCIETA PROFESSIONALE FIDUCIARIA S.A., avec siège social à Via Nassa, 17 à 6900 Lugano (Suisse).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01246. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073542.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**SEKUR LUX HOME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.281.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEKUR LUX HOME S.A.

Signature

(072960.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**InterLangues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 70.371.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073219.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 57.406.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073221.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 37.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073228.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**PERCIVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 81.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour la société

Signature

(073042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**RENDITE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 78.423.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(073229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**RENDITE LUX I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 82.189.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature.

(073230.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**PALAIS DE L'OUTILLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck.  
R. C. Luxembourg B 42.156.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**TILERIW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.038.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**EFINAT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.808.

**DISSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation EFINAT S.A., qui a eu lieu en date du 24 septembre 2003 a donné décharge au Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pendant cinq ans.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour EFINAT S.A. liquidée

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073037.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

---

**FIPARCOM S.A., Société Anonyme,  
(anc. COMINVEST S.A.).**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R. C. Luxembourg B 93.835.

In the year two thousand and three, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of COMINVEST S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 93.835, incorporated pursuant to a deed of the public notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on the 14th day of May 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting was opened with Mrs Caroline Héron, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Christine Bourg, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rita Goujon, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the corporate name of the company from COMINVEST S.A. into FIPARCOM S.A.;
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the corporate name of the company COMINVEST S.A. into FIPARCOM S.A.

*Second resolution*

As a consequence of such amendment, Article 1 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of FIPARCOM S.A.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMINVEST S.A., ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.835, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Héron, employée privée, professionnellement demeurant à Luxembourg, qui nomme Mademoiselle Christine Bourg, employée privée, professionnellement demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Rita Goujon, employée privée, professionnellement demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société COMINVEST S.A. en FIPARCOM S.A.;
2. Modification subséquente de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société COMINVEST S.A. en FIPARCOM S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce changement, l'Article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIPARCOM S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Héron, C. Bourg, R. Goujon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, vol. 141S, fol. 11, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 novembre 2003.

P. Bettingen.

(071371.3/202/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

---

**BINDURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 61.887.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BINDURA S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, tenue extraordinairement en date du 8 octobre 2003 que:

- L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 30 juin 2002.

- L'assemblée décide de reporter la perte au 30 juin 2002, laquelle s'élève à 32.408,- EUR.

- Après délibération sur la dissolution éventuelle de la société, conformément à l'article 100 de la loi de 1915, la société continuera ses activités malgré le fait que les pertes encourues lors de cet exercice et des exercices précédents excèdent 75 % du capital social.

- L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, pour l'exécution de leurs mandats au 30 juin 2002.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02002. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(073553.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ELLIOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.

R. C. Luxembourg B 38.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Signature.

(073329.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE SEBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 28.292.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Diego Lissi, avocat, domicilié au 31, avenue des Papalins, MC-980000 Monaco;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01253. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073544.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**INTERNATIONAL EQUITY INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.461.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 novembre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany,

tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01258. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073545.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 82.854.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2001, acte publié au Mémorial C numéro 5 du 2 janvier 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.I. PARTICIPATIONS & PARTNERS S.A.*

*KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.*

*Signature*

(073215.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, Z.I. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 81.732.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société*

Les administrateurs de la Société:

\* décident de coopter Monsieur Romain Paulus, avec adresse professionnelle au 10, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Eric Pittomvils, avec effet au 30 octobre 2003 jusqu'à l'approbation de son mandat par l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 novembre 2002;

\* prennent acte de la démission de Monsieur Eric Pittomvils en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet au 28 août 2003;

\* décident que, suite à la présente cooptation, le conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Stuart W. Rogers, avec adresse professionnelle au 733, 3rd Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Peter Mansell, avec adresse professionnelle à Cornerways, Summerhill Drive, Lindfield, West Sussex RH16 2AR, Grande-Bretagne;

- Monsieur Romain Paulus, avec adresse professionnelle au 10, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange;

\* décident que Monsieur Stuart W. Rogers se chargera temporairement de la gestion journalière de la Société ensemble avec Monsieur Romain Paulus jusqu'à ce qu'une personne dûment qualifiée ait été nommée par le conseil d'administration et sa nomination autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073551.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**AL VENTAGLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.  
R. C. Luxembourg B 51.206.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2003*

Les associés de la société AL VENTAGLIO, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 3 novembre 2003, ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat à:

L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

- Monsieur Belkacem Kasmi, cuisinier, demeurant à Luxembourg, est confirmé à son poste de gérant unique de la société avec pouvoir d'engager celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073556.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**GILEBBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 41.921.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

GILEBBA S.A.

Signatures

(073226.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**GILEBBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 41.921.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue en date du 18 septembre 2002*

Le terme de trois années des mandats d'Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,
- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur,
- M. Pietrangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à Fentange, Administrateur.

*Commissaire:*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
pour une période de trois ans.  
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 mars 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GILEBBA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00076. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(073239.3/815/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**GILEBBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 41.921.

—  
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

GILEBBA S.A.

Signatures

(073227.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**GILEBBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 41.921.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 septembre 2003*

Suite à la démission de M. Pierangelo Agazzini, Administrateur, M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GILEBBA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00076. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073234.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---